



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

### Séance du 27 juin 2025

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.
<b>Date de convocation :</b> 16/06/2025 <b>Date d'affichage :</b> 30/06/2025	<b>Présents :</b> Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Ludivine GERARDIN, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. <b>Excusés :</b> Claude COMTE, Jean-Michel GRAS,
<b>VOTE</b>	
Abstention	0
Contre	0
Pour	9
<b>Secrétaire de séance :</b> Nicolas THABARD.	

### DELIBERATION 2025-20

#### Participation de GROUPAMA à la vérification des extincteurs

Dans le cadre de l'entretien annuel des extincteurs, la caisse locale Jura Nord de GROUPAMA donne une participation financière.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** le chèque n°6315065 du 03/06/2025, d'un montant de 267.86€ pour la participation à la vérification annuelle des extincteurs de l'année 2025,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement.

Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,  
Jean-Claude THABARD.



SOUS-PREFECTURE DE DOLE  
REÇU LE

07 JUL. 2025

Loi du 2 Mars 1982